

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 21/22 (1913)

**Heft:** 8

  

**Rubrik:** Extraits du rapport de la direction de la Croix-Rouge suisse sur la période du 1er janvier au 31 décembre 1913

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,  
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire		Page
	Page	Page
Extraits du Rapport de la Direction . . .	85	Nouvelles de l'activité des sociétés : Section genevoise de la Croix-Rouge ; Alliance suisse des samaritains, Comité central ; Assemblée annuelle de la Société militaire sanitaire à Liestal ; Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel . . . . .
L'assurance obligatoire des membres de l'Alliance suisse des gardes-malades . . . . .	89	94
Assemblée annuelle de l'All. des samaritains	91	
Circulaire aux Comités des sections romandes de samaritains . . . . .	91	

## Extraits du Rapport de la Direction de la Croix-Rouge suisse sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1913

**Secours aux victimes de la guerre des Balkans.** A la fin de 1912, l'intervention de la Croix-Rouge suisse en faveur des victimes de la guerre balkanique avait consisté essentiellement à envoyer des fonds et du matériel aux médecins et sociétés suisses travaillant sur le territoire des belligérants. Mais à la reprise des hostilités, soit tût après le Nouvel-an, il devint nécessaire de faire davantage ; en effet, tandis que les maladies étendaient leurs ravages, un grand nombre de médecins étrangers quittaient ou avaient déjà quitté le théâtre de la guerre et l'on commençait à manquer de personnel hospitalier régulier. Le magnifique résultat de la collecte organisée par la Direction, collecte qui produisit en tout 169,276 fr. 47, nous permit heureusement de répondre dans toute la mesure désirable aux appels des belligérants. C'est ainsi que 70 médecins, 22 infirmiers ou infirmières de profession, du matériel pour plus de 56,000 fr. et encore

70,000 fr. en espèces furent envoyés dans les Balkans, soit directement par la Société, soit par son entremise. Dans ces chiffres sont comprises quatre missions médicales, dont deux opéraient en Serbie, une en Bulgarie et une au Monténégro ; elles y rendirent de précieux services. En Turquie, c'est la colonie suisse qui, sous l'excellente direction de M. Hänni, pourvut à la distribution et surveilla l'emploi de l'argent et du matériel envoyés. De leur côté, et en même temps, les sections genevoise et vaudoise de la Croix-Rouge organisaient en commun, à destination de l'Épire, une ambulance pour les troupes grecques. — Les deux missions de Serbie furent amplement pourvues du matériel nécessaire, afin de pouvoir faire face à toutes les situations par leurs propres moyens ; la composition du matériel exigea naturellement un soin particulier. Notre tâche dans ce pays-là fut grandement facilitée par les bons offices de l'agence que le Comité international de

la Croix-Rouge avait instituée à Belgrade, avec M. *Vægeli*, consul général de Suisse, comme président. — Partout les secours portés par la Société furent hautement appréciés; malades et blessés, autorités civiles et militaires, furent unanimes sur ce point. Cependant la tâche était non seulement pénible, mais aussi dangereuse pour nos dévoués pionniers. C'est ainsi qu'en Epire, l'*Ambulance Vaud-Genève* perdit l'infirmier *Renaud*, qu'une maladie sournoise emporta en peu de jours. A Belgrade, deux des sœurs tombèrent malades de la fièvre typhoïde et du typhus; elles purent cependant prendre le chemin du retour en pleine convalescence. De même, M. le Dr *Stierlin*, chef de la seconde mission de Serbie, contracta une grave maladie à Durazzo, où la mission avait son siège. Ce n'est qu'au bout de longs mois, et encore toujours fortement atteint, qu'il put rentrer en Suisse; il n'est pas encore remis à l'heure actuelle. Enfin, l'infirmier *Tanner* fut obligé d'abandonner le théâtre des hostilités atteint par le typhus; la maladie, qui ne se manifesta dans toute sa violence qu'après le retour du prénommé, eut cependant une issue favorable.

La Direction de la Croix-Rouge suisse a publié, au sujet des diverses phases de l'intervention de la Société dans la guerre des Balkans, un rapport auquel nous devons, ici, nous borner à renvoyer le lecteur. Elle s'est également efforcée de rendre compte au peuple suisse, par des conférences avec projections lumineuses, de l'œuvre humanitaire que sa libéralité l'avait mise à même d'accomplir. A l'heure actuelle, il reste du produit de la collecte environ 30,000fr., somme dont la prochaine assemblée des délégués aura à fixer l'emploi.

Les secours à porter aux victimes des guerres balkaniques ont été pour la Croix-Rouge suisse une nouvelle occasion d'accomplir sur une grande échelle sa tâche

primordiale et essentielle: adoucir les maux inévitables des conflits armés. Sans souci de la distance du théâtre des hostilités et sans préférences ou antipathies politiques, elle a accompli son devoir et exprimé une fois de plus dans notre patrie l'idée humanitaire et le sentiment de la solidarité internationale. Les résultats qu'il lui a été donné d'obtenir ont d'autant plus de valeur qu'ils comportent à divers égards des enseignements précieux pour notre propre pays.

**Revision des statuts.** Les statuts actuels ne répondent plus, sur divers points, au développement pris par la Société depuis l'année de leur entrée en vigueur, soit 1903. Il fallait donc songer à les modifier. Et cela d'autant plus qu'il y a lieu de tenir compte, dans cette charte de la Croix-Rouge suisse, du surcroît de tâche que la nouvelle organisation militaire impose à l'institution. La revision fut mise en œuvre par l'assemblée des délégués de Langenthal (1912), qui chargea la Direction d'établir un projet de nouveaux statuts. Discuté à fond tant par le Comité central que par la Direction, qui l'approuva le 18 décembre 1913 et décida de le soumettre à une assemblée extraordinaire de délégués qui aurait lieu à fin mars 1914, ce projet a été envoyé à la fin du mois de janvier de cette année, avec un exposé explicatif, à toutes les sections et aux membres corporatifs. Il institue un nouveau régime notamment en ce qui concerne la qualité de membre de la Croix-Rouge et les finances de la Société; les dispositions y relatives doivent assurer et faciliter le développement de la Société centrale et des sections. Enfin il contient, dans un chapitre entièrement nouveau, les dispositions nécessaires concernant la mobilisation de guerre telle que la nouvelle organisation militaire la conditionne; ces dispositions règlent par le fait la condi-

tion réciproque de la Croix-Rouge et de l'armée.

En fait de **dons**, nous avons reçu: Un legs de M<sup>lle</sup> Piot, à Lausanne, de 3000 fr.; des héritiers de M. Martin, conseiller national, aux Verrières, 1000 fr.; d'une famille en deuil, à Bâle, 1000 fr.; par M. le D<sup>r</sup> de Marval, 1220 fr., à affecter à des destinations spéciales.

**Subvention fédérale.** Les Chambres fédérales ont fait droit, par arrêté du 19 décembre 1913, à la demande de subvention extraordinaire présentée par la Direction au Conseil fédéral en juin 1911. A teneur de cet arrêté, la Croix-Rouge suisse recevra des effets d'équipement, tirés de la réserve du matériel de guerre, pour ses colonnes et le service hospitalier de guerre, ainsi qu'une somme de 139,000 fr.; en outre, la subvention annuelle en sa faveur est augmentée de 15,000 fr.

Cette affaire a été longue à mener à chef et a passé par bien des péripéties. Au début, il s'agissait d'émettre un emprunt à lots, mais, pour divers motifs, cette idée a été abandonnée. Ensuite est venue la requête au Conseil fédéral à fin d'allocation d'une subvention extraordinaire d'un million de francs, requête à laquelle il a été donné la solution susmentionnée. Nous sommes heureux de pouvoir enfin faire part à nos membres de la réalisation d'espairs nourris depuis longtemps.

Le cadeau bienvenu que la Confédération nous fait rapproche considérablement notre Société de son but. Nous allons pouvoir équiper les 24 colonnes qu'il nous faut pour le transport des malades et des blessés, et nous procurer le matériel nécessaire pour l'établissement de lazarets et de baraquements en cas de guerre et pour la lutte contre les maladies épidémiques en temps de paix. L'augmentation de la subvention fédérale ordinaire

nous est également précieuse, car elle nous met en mesure de développer ainsi qu'il convient nos œuvres de paix, si importantes, en dépit des charges nouvelles que nous assumons en prévision de la guerre.

Grâce à la bienveillance de neuf institutions hospitalières du pays, la **formation des 24 détachements de la Croix-Rouge** pour le service de guerre est entrée dans le domaine de la réalité. Ces détachements se répartissent ainsi qu'il suit entre les diverses institutions:

*Hôpital territorial n° 1:*

Détachement

- N° 1: La Source,  
 » 2: St-Loup,  
 » 3: Ecole d'infirmières de la Croix-Rouge, à Berne,  
 » 4: Maison des diaconesses, à Berne.

*Hôpital territorial n° 2:*

- N° 5: La Source,  
 » 6: Institution d'Ingenbohl,  
 » 7: Ecole d'infirmières de la C.-R., Berne,  
 » 8: Maison des diaconesses, à Berne.

*Hôpital territorial n° 3:*

- N° 9: La Source,  
 » 10: Institution d'Ingenbohl,  
 » 11: Ecole d'infirmières de Zurich,  
 » 12: Maison des diaconesses de Riehen.

*Hôpital territorial n° 4:*

- N° 13: La Source,  
 » 14: Institution d'Ingenbohl,  
 » 15: Ecole d'infirmières de Zurich,  
 » 16: Maison des diaconesses de Riehen.

*Hôpital territorial n° 5:*

- N° 17: La Source,  
 » 18: Institution d'Ingenbohl,  
 » 19: Ecole d'infirmières de Zurich,  
 » 20: Maison d. diaconesses, Neumünster.

*Hôpital territorial n° 6:*

- N° 21: Maison des Sœurs de la C.-R., Zurich,  
 » 22: Institution d'Ingenbohl,  
 » 23: Ecole d'infirmières de Zurich,  
 » 24: Maison d. diaconesses, Neumünster.

Les travaux préparatoires de la participation de la Croix-Rouge suisse à l'**Exposition nationale de 1914** occupent la Direction déjà depuis 1912. La sous-commission nommée pour étudier la question de cette participation a proposé de faire figurer l'activité de guerre de la Société dans le groupe « Art militaire », sous-groupe des « Troupes sanitaires », solution qui a effectivement été adoptée. La tâche du Service de santé et de la Croix-Rouge est illustrée par une grande fresque, dont l'exécution a été confiée à un artiste réputé, M. *Théophile Robert*, à St-Blaise, et qui représentera le service sanitaire depuis le champ de bataille jusque dans les hôpitaux territoriaux. Quant à l'activité de paix de la Société, elle est représentée à part, avec celle de l'Alliance suisse des samaritains (groupe « Hygiène, soins aux malades et œuvres philanthropiques »); cette partie aussi de notre exposition a exigé passablement de travail.

L'**Assemblée ordinaire des délégués** a eu lieu le 22 juin, à l'Hôtel-de-ville d'Appenzell; 28 sections, avec 69 délégués, et 21 membres corporatifs, avec 21 délégués également, y étaient représentés. Les travaux statutaires expédiés, on a entendu un exposé très intéressant du D<sup>r</sup> *Ischer* sur « *les secours portés par la Croix-Rouge suisse aux victimes de la guerre des Balkans* » et dans lequel il a été question tant du succès de la collecte que des diverses phases de notre intervention là-bas.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de dire quelques mots, pour une fois, de l'**activité du Secrétariat central**, vu le rôle important que celui-ci joue dans la Société.

Voici ce que nous croyons devoir signaler: Il n'y a pas eu de changements en ce qui concerne le nombre du personnel du Secrétariat. Toutefois, l'employée qui est à notre service depuis de longues années et connaît à fond les travaux de bureau, a dû être remplacée pendant plusieurs mois pour cause de maladie.

Le Secrétariat central a pour travail essentiel les écritures en général ainsi que la tenue du procès-verbal de la Direction et du Comité directeur. Presque chacune des nombreuses affaires soumises à l'une ou à l'autre de ces autorités exige au préalable, de la part du secrétaire, une préparation étendue et c'est également lui qui, le plus souvent, doit pourvoir à l'exécution des décisions intervenues. Certaines affaires nécessitent une étude et des travaux préparatoires de grande envergure; cela a été le cas, notamment, de la révision des statuts, pour laquelle le Secrétariat central a élaboré et soumis à la Direction un projet complet pendant l'exercice, projet qui fut assez difficile à établir à cause des prescriptions concernant les colonnes de la Croix-Rouge et l'organisation des détachements; sur ces deux points, le régime nouveau ou les innovations introduites dans les statuts sont une conséquence du nouveau règlement sur le Service de santé.

Entre temps sont venus les travaux concernant la participation de la Croix-Rouge à l'Exposition nationale; comme il est dit plus haut, nous exposerons dans deux groupes. Cette participation a exigé du Secrétariat central un travail considérable et de nombreuses conférences avec des artistes, des techniciens, des fournisseurs, etc.

(A suivre)

